

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-15

Ouverture des crédits  
2024  
avant vote  
des budgets  
principal et annexe  
Somme Patrimoine

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre 2023, le conseil d'administration, convoqué en date du 14 décembre 2023 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en seconde session, à la suite d'une absence de quorum, au parc de Samara.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Dorothee CRAPOULET ; Elisabeth DESTATTE ; Christelle HIVER ; Jérôme LAMORY ; Ludovic LAMOTTE ; Christian MANABLE ; Jean-Louis PIOT.

Étaient présents : Philippe FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Rémi FRANCOIS ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Jacques STOTER.

» **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Au regard de l'adoption du Budget Primitif 2024 au cours du premier trimestre 2024, il convient d'arrêter des mesures permettant l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à l'exercice 2024 sur la période précédant l'adoption du budget.

Le cadre légal autorise la mise en recouvrement des recettes sans restriction.

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget :

- . D'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- . D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Que ce soit sur le budget principal ou sur le budget annexe, Somme Patrimoine doit engager, avant l'adoption du budget 2024, certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur à engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les limites suivantes :

» **MÉTHODE PROPOSÉE**

**I. BUDGET PRINCIPAL SOMME PATRIMOINE**

» Les dépenses de fonctionnement

Il vous est proposé une ouverture des crédits de fonctionnement avant vote du budget primitif de 2024 à hauteur de 50 % des crédits ouverts au BP 2023.

La proposition d'ouverture des crédits de fonctionnement de 2024 avant vote s'élève ainsi à 1 229 305€.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

Chapitre	Ouverture des crédits 2024 avant vote
011- Charges à caractère général	375 400,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	852 500,00 €
65- Autres charges de gestion courante	570,00 €
67- charges exceptionnelles	500,00 €
66- charges financières	335,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 305,00 €</b>

» Les dépenses d'investissement

Pour 2024, il vous est proposé d'inscrire 46 500 € correspondant à 25 % des crédits d'investissement ouverts au BP 2023 selon la répartition suivante :

Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
21- Immobilisations corporelles	36 500,00 €
23- Immobilisations en cours	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 500,00 €</b>

## II. BUDGET ANNEXE SOMME PATRIMOINE

### » Les dépenses de fonctionnement

Il vous est proposé une ouverture des crédits de fonctionnement avant vote du budget primitif de 2024 à hauteur de 50 % des crédits ouverts au BP 2023.

La proposition d'ouverture des crédits de fonctionnement de 2024 avant vote s'élève ainsi à 199 550€.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
011- Charges à caractère général	107 550,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	500,00 €
67- charges exceptionnelles	500,00 €
69- Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 550,00 €</b>

### » Les dépenses d'investissement

Pour 2024, il vous est proposé d'inscrire 4 750 € correspondant à 25 % des crédits d'investissement ouverts au BP 2023 selon la répartition suivante :

Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
21- Immobilisations corporelles	4 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 750,00 €</b>

## » DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets primitifs principal et annexe votés pour l'année 2023,

**Et après en avoir délibéré,**

**Décide,**

---

Article 1 : d'autoriser le directeur de Somme Patrimoine, jusqu'à adoption du budget primitif pour 2024, à engager, liquider et mandater

Pour le budget principal Somme Patrimoine :

- Les dépenses de fonctionnement ventilées par chapitre budgétaire comme suit :

Chapitre	Ouverture des crédits 2024 avant vote
011- Charges à caractère général	375 400,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	852 500,00 €
65- Autres charges de gestion courante	570,00 €
67- charges exceptionnelles	500,00 €
66- charges financières	335,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 305,00 €</b>

- Les dépenses d'investissement ventilées par chapitre budgétaire comme suit :

Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
21- Immobilisations corporelles	36 500,00 €
23- Immobilisations en cours	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 500,00 €</b>

Pour le budget annexe Somme Patrimoine :

- Les dépenses de fonctionnement ventilées par chapitre budgétaire comme suit :

Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
011- Charges à caractère général	107 550,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	500,00 €
67- charges exceptionnelles	500,00 €
69- Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 550,00 €</b>

- Les dépenses d'investissement ventilées par chapitre budgétaire comme suit :

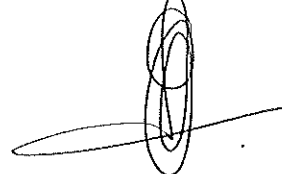
Chapitre	montant de l'ouverture anticipée des crédits 2024 avant vote
21- Immobilisations corporelles	4 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 750,00 €</b>

ADOPTÉ/REJETÉ À :

- > Pour : 10
- > Abstention : 0
- > Contre : 0

Notifié et rendu exécutoire le :

La Présidente



Christelle HIVER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-16

Demande de  
Subvention « Derrière  
les murs »  
Appel à projets  
« PEPS »

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre 2023, le conseil d'administration, convoqué en date du 14 décembre 2023 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en seconde session, à la suite d'une absence de quorum, au parc de Samara.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Dorothee CRAPOULET ; Elisabeth DESTATTE ; Christelle HIVER ; Jérôme LAMORY ; Ludovic LAMOTTE ; Christian MANABLE ; Jean-Louis PIOT.

Étaient présents : Philippe FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Rémi FRANCOIS ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Jacques STOTER

» EXPOSÉ DES MOTIFS

Somme Patrimoine, en tant qu'établissement public, poursuit sa recherche de financement multiple et sollicite des subventions afin de soutenir les nombreux projets mis en place chaque année.

La Région Hauts-de-France souhaite contribuer aux parcours artistiques et culturels des jeunes lycéens, en favorisant les rencontres avec les équipes artistiques et en facilitant les démarches de découverte d'une œuvre, d'un lieu de patrimoine ou d'un lieu de diffusion de la culture.

Dans ce contexte, elle lance un appel à projets **Parcours d'Éducation, de Pratique et de Sensibilisation à la culture pour les jeunes « PEPS »** destiné aux acteurs artistiques et culturels souhaitant concevoir des parcours accompagnant la découverte des champs artistiques et culturels dans les établissements scolaires de la région Hauts de France.

Somme Patrimoine se porte candidat pour animer le projet intitulé « Derrière les murs, en partenariat avec la Compagnie de théâtre « Le Poulailleur ».

Ce projet propose un parcours d'éducation artistique et culturel basé sur l'histoire de l'incarcération féminine transmise auprès des publics par le biais du street-art et du théâtre. Ce projet repose sur l'exposition Street-art « Transgression » et notamment l'œuvre de l'artiste Softtwix ainsi que sur la création de la pièce de théâtre « Bibiche » par la compagnie Le poulailler. Ce projet a pour objectif, par des ateliers dans l'établissement et des visites du site la découverte de propositions de médiation culturelle développées au sein de la Citadelle de Doullens.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à hauteur de 5 920 €.

Il est proposé de solliciter une subvention de 5 328 € auprès du Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets « PEPS ».

## » DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Et après en avoir délibéré,  
Décide,**

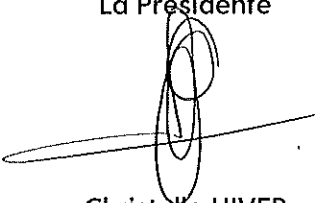
---

APPROUVE le projet présenté ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 5 328 € auprès du Conseil régional Hauts-de-France ;

AUTORISE le Directeur à déposer le dossier de subvention ;

AUTORISE le Directeur à signer tout document se rapportant à ce projet.

<p>ADOPTÉ/REJETÉ À :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Pour : 10</li><li>&gt; Abstention : 0</li><li>&gt; Contre : 0</li></ul> <p>Notifié et rendu exécutoire le :</p>	<p>La Présidente</p>  <p>Christelle HIVER</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-17

Élection des  
représentants du  
personnel

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre 2023, le conseil d'administration, convoqué en date du 14 décembre 2023 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en seconde session, à la suite d'une absence de quorum, au parc de Samara.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Dorothee CRAPOULET ; Elisabeth DESTATTE ; Christelle HIVER ; Jérôme LAMORY ; Ludovic LAMOTTE ; Christian MANABLE ; Jean-Louis PIOT.

Étaient présents : Philippe FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Rémi FRANCOIS ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Jacques STOTER.

» EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil d'administration (CA) d'un EPCC est composé de plusieurs collèges :

- > 1<sup>er</sup> collège : élus départementaux
- > 2<sup>ème</sup> collège : intercommunalités et communes
- > 3<sup>ème</sup> collège : personnalités qualifiées
- > 4<sup>ème</sup> collège : représentants du personnel

L'élection des représentants du personnel se fait parmi les membres du personnel de Somme Patrimoine, dans les emplois permanents. À noter que les membres de l'équipe de direction ne peuvent se présenter, étant donné qu'ils participent *de facto* aux CA, en tant qu'invités.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur des instances, ainsi qu'aux modalités d'organisation des élections votées en conseil d'administration lors de la séance du 21 juin 2017, l'élection des représentants du personnel doit être entérinée lors du CA suivant leur élection, par délibération.



L'élection s'est tenue le 11 décembre 2023. Les représentants élus sont les suivants :

- > Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT, titulaire
- > Ludovic LAMOTTE, titulaire
- > Sylvain GODARD, suppléant
- > Jérôme LAMORY, suppléant

## » DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur des instances de Somme Patrimoine,

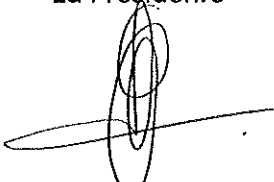
Vu la délibération 2017-32 du 21 juin 2017,

**Et après en avoir délibéré,  
Décide,**

---

D'ACTER l'élection de Mme Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT et de M. Ludovic LAMOTTE aux postes de représentants du personnel titulaires ;

D'ACTER l'élection de M. Sylvain GODARD et M. Jérôme LAMORY au poste de représentants du personnel suppléants.

<p><b>ADOPTÉ/REJETÉ À :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Pour : 10</li><li>&gt; Abstention : 0</li><li>&gt; Contre : 0</li></ul> <p><b>Notifié et rendu exécutoire le :</b></p>		<p><b>La Présidente</b></p>  <p><b>Christelle HIVER</b></p>
---	--	--